



Swiss Archery Association

Schweizer Bogenschützen-Verband
Association suisse de Tir à l'arc
Associazione svizzera di Tiro con l'arco
Associazun svizra d'Archers

Motions à la CP 2023

Swiss Archery Association

Le droit de vote pour tous

Les requêtes à l'AD ou à la CP doivent remplir des conditions minimales en matière de contenu et de forme. Les requêtes doivent être transmises au président avant chaque séance.

Données du demandeur:

Nom: Berger Prénom: Christine

Fonction: Präsidentin

Organe: Club Bogensportzentrum Zürich

Date: 25.7.2023

En cas de question:Courriel: christine.berger@bszz.clubdesk.com

Numéro téléphone: 044 310 21 80

1. Situation de départ, description du problème, besoins (analyse)

Les membres sans licence estiment qu'il est extrêmement injuste que seuls les membres avec licence aient le droit de vote. Les membres sans licence paient leur cotisation à la fédération comme tous les autres, mais n'ont pas le droit de vote. Ils ne peuvent ni approuver la gestion de la caisse, ni la révision, ni le budget, ni donner leur avis sur les questions relatives au sport de masse. Selon l'article 6.6.2 des statuts, SwissArchery encourage et promeut également le tir à l'arc dans les domaines du sport de masse et de la relève, mais ce sont justement ces membres qui se voient refuser le droit de vote s'ils n'ont pas de licence activée.

La nouvelle fédération (après la fusion FAAS - SAA) prévoit pour ses statuts un droit de vote pour tous les membres. SwissArchery aurait ainsi déjà fait un pas de plus vers le rapprochement.

2. Proposition de résolution, proposition d'amélioration, organe et position concernés

Droit de vote pour tous les membres de clubs sportifs et d'organisations sportives inscrits dans Athena avec le statut Actif.

3. Estimation des coûts, besoins matériels et/ou personnels

Adaptation des statuts

4. Mesures (étapes concrètes pour la mise en œuvre), planification des délais

Mise en œuvre après adoption lors de l'AD 2023.
